

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

A V I S est par les présentes donné qu'à sa séance ordinaire du 6 juin 2022, à 19 h, en la salle du conseil, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure au Règlement numéro 2710 sur le zonage pour l'immeuble situé au 10700, chemin de la Côte-de-Liesse, sur le lot portant le numéro 1 704 361 du cadastre du Québec.

Cette dérogation a pour effet de permettre une superficie d'affichage de 11,05 mètres carrés et ce, bien que le Règlement prévoie 0,10 mètre carré par mètre linéaire de façade du bâtiment principal tout en respectant un maximum de superficie d'affichage qui ne doit pas dépasser 10 mètres carrés pour une enseigne sur poteau.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de la séance.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 17 mai 2022.

Me Viviana Iturriaga Espinoza Secrétaire d'arrondissement substitut Arrondissement de Lachine

REQUEST FOR MINOR EXEMPTION

N O T I C E is hereby given that at the regular sitting of June, 6, 2022, at 7 p.m., in the council chamber, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, the borough council will render a decision on a request for minor exemption to By-law number 2710 on zoning, regarding the immovable located at 10700, chemin Côte-de-Liesse, on lot bearing the number 1 704 361 of cadastre du Québec.

The effect of this exemption is to allow an area of 11.05 square metres for signage, despite the fact that the by-law provides for 0.10 square metre per linear metre of frontage of the main building, while respecting a maximum signage area that must not exceed 10 square metres for a sign on a post.

Any interested person may be heard by borough council during the sitting with regard to this request.

Given in Montréal, arrondissement de Lachine, this May 17, 2022.